

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 août 2017

Convocation du 18 juillet 2017

Le Conseil municipal de Sassangy s'est réuni le mardi 02 août 2017 à 20 heures 30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe L'HUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mme CHEMARIN LEUTHREAU DAMBLEVE MM L'HUILLIER LERAY GARNIER

Etait excusé: BERTHENET FLESCHE Mmes BOIVIN MORAND Mme PEUCHMAURD (pouvoir à Mme CHEMARIN)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2017.

Ecole

- Retour à la semaine de 4 jours scolaire

Les écoles de Buxy ont choisi de revenir à la semaine de quatre jours. Suite à cette décision, nous devons adapter l'organisation du transport scolaire.

- Modification du contrat de travail de l'accompagnatrice

En accord avec Véronique GRIVEAUX, son contrat de travail sera diminué suite à la suppression du transport scolaire le mercredi.

A la réunion du conseil d'école de fin juin, il a été discuté le sujet de la garde des enfants le mercredi. Au final, il n'y aura pas de garderie le mercredi à Buxy.

Le centre de loisirs de Saint Gengoux peut accueillir les enfants de 3 à 11 ans avec possibilité de transport. Pour tout renseignement contacter le 06 30 00 78 50 ou le 03 85 46 73 57

Point sur les affaires courantes

Travaux :

Les travaux, de remise en état, consécutifs à l'orage de Juin 2016 sont terminés. Suite à cette dépense, il n'est pas prévu de travaux de voirie sur cette année.

Seuls quelques nids de poule, seront repris par l'employé communal, avec de l'enrobé à froid.

Projet de ferme solaire à la carrière Sassangy :

La communauté de communes a mandaté le cabinet d'études Hespul, pour regarder la faisabilité conjointe des fermes solaires de Bissey sous Cruchaud et Sassangy.

L'hypothèse de l'étude est de regrouper ces deux projets sur un même raccordement au réseau, afin de réduire l'impact du coût de raccordement qui pénalisait déjà le projet de Bissey sous Cruchaud.

Le cabinet Hespul a rendu et présenté son étude et les principales conclusions sont :

- La réalisation d'un projet solaire de production photovoltaïque dans la carrière de Sassangy, est tout à fait réalisable et ne pose pas de problème technique particulier.
- Le raccordement commun des fermes solaires de Bissey sous Cruchaud et Sassangy au réseau électrique, améliore l'attractivité des projets. Seul, le projet de Sassangy n'est pas envisageable.

- Il y a donc un vrai intérêt à regrouper ces deux projets de Bissey sous cruchaud et Sassangy, même si cela doit se faire en deux phases. En effet le projet de Bissey sous Cruchaud est plus avancé.
- Néanmoins, le temps de retour sur investissement est plus long que ce qui se fait actuellement dans ce secteur. Il n'est pas rédhibitoire, mais pas suffisamment attractif pour garantir le financement par des investisseurs.

Sur cette base, nous ferons un point à la rentrée, pour décider de la suite : en particulier voir comment nous pouvons avancer dans la recherche d'investisseurs.

Pour le projet de la carrière de Sassangy, la prochaine étape serait d'isoler une parcelle cadastrale correspondant à la zone de la carrière.

Accès à la carrière

Malgré le rappel des consignes, nous déplorons toujours des dépôts sauvages dans la carrière

Pour rappel (réunion du 20/10/2015)

Le conseil municipal décide de laisser cet endroit fermé en permanence.

Néanmoins, l'accès sera possible :

- **Pour les habitants de Sassangy uniquement**
- **Pour y déposer des matériaux issus de travaux effectués sur la commune**
- **Après demande d'accès à la mairie, pendant les heures d'ouverture et enregistrement dans le registre dédié**
- **Ne seront acceptés, uniquement, des pierres, des tuiles ou de la terre, qui sont valorisables pour l'entretien de chemins.**

Nous rappelons, que tous les autres matériaux doivent être amenés à la déchèterie de Granges.

Le maire a rencontré Serge Lambert, pour fermer l'accès à la carrière par l'arrière, via la cabane de chasse.

Et il est rappelé qu'il y a toujours la possibilité de demander la clef en mairie (voire auprès du Maire et des adjoints) pour y accéder depuis la route.

Pyrale du Buis.

Un échange a lieu sur les dégâts causés par la Pyrale du buis. Vu les dégâts, les surfaces touchées, et le manque de solutions disponibles, nous ne pouvons que constater et espérer que ces buis reprendront plus tard.

Le site internet de la commune peut être consulté à cette adresse : www.sassangy.fr

Les membres du conseil municipal,